

la balance qu'un bureau provincial amoindri dans ses pouvoirs et son prestige ?

6. Supposons qu'une province réussisse à se retirer du pacte fédéral, dans quelle position se trouvera-t-elle ?

Elle se trouvera dans une condition d'infériorité et, pour ainsi dire, au ban du pays, car ses médecins seront exclus des positions médicales dépendant d'Ottawa puisque ce dernier ne pourra nommer que des porteurs de licences fédérales.

7. Pour fonctionner, le bureau fédéral devra convoquer ses membres résidant à Halifax, Vancouver et ailleurs ; il devra salarier et faire voyager un corps nombreux d'examineurs de Toronto à Montréal et de Montréal à Toronto. Cela ne pourra se faire sans entraîner de grandes dépenses. Les revenus des licences du Bureau Fédéral seront-ils suffisants pour rencontrer ces dépenses ? Et ils ne le sont pas, qui comblera le déficit, si ce n'est le médecin ainsi obligé de payer double contribution au bureau provincial et au bureau fédéral ?

Que chacun fasse des réflexions sur les observations ci-dessus avant de laisser passer le projet de loi Roddick.

SPES.

Québec, 31 janvier 1900.

Monsieur le Rédacteur,

Vu l'importance des événements dont la narration requiert actuellement la plus grande partie de votre journal, je ne ferai que mentionner, dans cette seconde partie de mes remarques, les raisons qui obligent les médecins de la province de Québec à s'opposer au projet de loi Roddick.

Ces raisons qui découlent simplement d'un principe de droit naturel, peuvent se résumer en un seul mot : protection.

Je m'explique :

1. Quelle province a le plus d'intérêt à ce qu'une mesure soit passée qui permette à ses médecins d'aller pratiquer chez les voisins, sinon celle dont le pourcentage de médecins est le plus élevé ? Or nous trouvons qu'il y a assez de praticiens pour les besoins de la population de notre province, mais Ontario est dans la congestion sous ce rapport. C'est donc notre voisine qui jouera le rôle de vase débordant et c'est nous qui subirons les désastres de l'inondation.

2. La proportion plus considérable de médecins, dans Ontario, ne peut être expliquée que par une plus grande aptitude de nos voisins pour les